

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Décision du 8 janvier 2015 portant nomination des représentants du personnel au comité technique de l'administration centrale institué au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

NOR : DEVK1500178S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 modifié portant création de comités techniques au sein des services du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Vu le procès-verbal de recensement et de dépouillement des votes du comité technique de l'administration centrale du 8 décembre 2014 en vue de la désignation des représentants du personnel au comité technique de l'administration centrale ;

Sur la proposition du directeur des ressources humaines,

Décident :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique de l'administration centrale en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Au titre de l'organisation FO

Mme Jacqueline BALZA.
M. Yves DARLOT.
Mme Laurence PICHELIN.
M. Dominique BOUTON.

Au titre de l'organisation CGT-FSU

Mme Marie-Christine VAN MARLE.
M. Francis COMBROUZE.

Au titre de l'organisation CFDT

M. Alain POULLEAU.
Mme Isabelle MESLIER.

Au titre de l'organisation UNSA

M. Bertrand OUDRY.
Mme Colette VANDAELE

2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation FO

Mme Nathalie DALET.
M. Pierre-Baptiste DELPUECH.
Mme Françoise LEFEVRE.
M. Mathieu MOREL.

Au titre de l'organisation CGT-FSU

Mme Patricia CERISAY.
Mme Dominique CITRON.

Au titre de l'organisation CFDT

M. Dominique VINCENT.
Mme Anne BOISROUX-JAY.

Au titre de l'organisation UNSA

M. Luc BONDINATE.
Mme Karine MANGIN.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 8 janvier 2015.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
F. CAZOTTES